



# RÈGLEMENT

## Les plumes de Contrex'3

*07 et 08 Mars 2020*

**Article 1 :** La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre **Isabelle VERCELOT**.

**Article 2 :** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton classés dans les séries Nationales (N3), Régionales, Départementales et Promotions. Dans le cas où un joueur aurait oublié sa licence, le listing des licenciés de son club ou une attestation sur l'honneur lui sera demandée.

**Article 3 :** Tout participant devra avoir acquitté son droit d'inscription auprès du Badminton De La Plaine avant son premier match.

**Article 4 :** La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Les matchs seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points. Toute contestation sera examinée par le juge arbitre. Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération et laissée à l'appréciation des juges arbitres.

**Article 5 :** Tous les tableaux se dérouleront en phases préliminaires avec deux sortants (poules de 3 ou 4 joueurs/paires en fonction du nombre d'inscrits). Les tableaux des mixtes se dérouleront le samedi uniquement. Les tableaux des doubles s'effectueront le dimanche sur toute la journée. Les simples débiteront le samedi matin et les phases finales se dérouleront le dimanche.

**Article 6 :** Le comité directeur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux de sortie de poule si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

**Article 7 :** Les joueurs sont inscrits dans deux tableaux au maximum. L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription afin de favoriser le bon déroulement du tournoi. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de

force majeure et sur présentation d'un certificat médical). Tout forfait ou abandon pendant la compétition devra être justifiée dans un délai de 5 jours par l'envoi d'un certificat à adresser à l'organisateur sous peine de 2 mois de suspension de compétition.

**Article 8** : La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 20 Février 2020. Les tableaux seront constitués en fonction des classements et moyennes du 20 février 2020. Le montant des droits d'engagement est de 16 € pour un tableau et de 20 € pour deux tableaux (les 2 € de la taxe fédérale sont inclus dans le montant de l'inscription). Les inscriptions doivent être envoyées par mail, à l'adresse mail suivante : [plumesdecontrex3@gmail.com](mailto:plumesdecontrex3@gmail.com)

Les règlements des inscriptions doivent être envoyés à [Mr PARRAIN Ludovic](#)  
[124 rue Pierre Auguste MOREL 88140 CONTREXEVILLE](#)

Un RIB sera fourni sur demande des responsables pour le règlement des inscriptions.

**Article 9** : Le nombre d'inscrits est limité à 40 dans chaque discipline (40 SH, 40 SD, 40 paires de DH, 40 paires de DD, 40 paires de mixtes) réparties en 5 séries. En cas de dépassement des inscriptions, une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Cependant si une série n'atteint pas les 40 inscrits l'effectif dans d'autres séries pourra être revu à la hausse. Pour la bonne confection des tableaux et afin de respecter le règlement FFBAD en vigueur (pas plus de 16 fois la différence entre le premier et le dernier d'une même série) les paires devront être constituées avec un classement d'écart maximum (ex : un R5 peut jouer avec un R4 ou un R6 mais un R4 ne peut pas jouer avec un R6).

**Article 10** : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé passé un délai de 15 minutes, quel que soit le stade de la compétition.

**Article 11** : Les volants utilisés sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants utilisés seront ceux vendus dans la salle. (Volants plumes : RSL Tourney N°3)

**Article 12** : La durée d'échauffement est de 3 minutes décomptée à partir de l'annonce du match, test des volants compris, sauf exception à l'appréciation du juge arbitre. Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). L'annonce peut donc être faite 15 minutes après la fin de premier match. Il est rappelé que le temps

de repos entre les sets est de 120 secondes. Tout joueur encore en course et désireux de quitter la salle ne pourra le faire qu'avec l'accord du juge arbitre ou de l'un de ses adjoints.

**Article 13 :** Tout volant touchant un panneau de basket ou un élément suspendu du plafond sera à remettre au service trois fois, et sera déclaré faute en cours de jeu.

**Article 14 :** La compétition se déroule en auto arbitrage jusqu'aux finales. Néanmoins sur demande des joueurs auprès de la table de marque, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi. Si aucun arbitre n'est disponible, un bénévole pourra éventuellement assurer les fonctions de scorer.

**Article 15 :** A l'annonce d'un match, les adversaires (ou au moins 1 joueur par équipe pour 1 match de double) doivent se présenter à la table de marque pour pouvoir retirer la feuille de match.

**Article 16 :** Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles au match.

**Article 17 :** L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Un match pourra être avancé d'une heure au maximum par rapport à l'heure théorique de l'échéancier.